

DEPARTEMENT

PAS-de-CALAIS

ARRONDISSEMENT

BETHUNE

COMMUNE DE

LABOURSE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Délibération
N°2025CM45**

Demande de subvention
exceptionnelle du Racing
Club de Labourse

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Isabelle CAZIN, Johny GLAVIEUX, Dorothée HAUER, Delphine LECOCQ, Alain DIENI.

Étaient excusés : Mmes Mrs Frédéric DISSAUX, Betty BEN, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Rosanna GILLET.

Était absent : Mr Frédéric DREZE.

Pouvoirs :

Convocation du
18 septembre 2025

Mr Frédéric DISSAUX à Mme Nicole CHASTENEZ
Mme Betty BEN à Mme Annick SAVOLDELLI
Mme Rosanna GILLET à Mme Isabelle VANELLE

Monsieur Johny GLAVIEUX est élu Secrétaire de séance.

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Conseillers présents : 16

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le courrier du Racing Club de Labourse nous informant des dépenses supplémentaires engendrées par la montée de l'équipe sénior en régional 3 et sollicitant une subvention exceptionnelle pour faire face à ces dépenses.

Il précise que le Racing Club cherche des partenaires financiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 500 € (mille cinq cents euros) au Racing Club de Labourse.

La dépense sera imputée à l'article 65748 « subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » du budget 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe SCAILLIEREZ.